



Article 1 – Objet

Le « Label des Sites historiques Grimaldi de Monaco » est décerné à des produits de bouche, à des créations artisanales, artistiques, culturelles et patrimoniales, directement et exclusivement liés au Site historique. Ces productions doivent être représentatives d'une tradition ou d'un savoir-faire spécifique qui illustre le terroir.

L'adhésion est ouverte à tout producteur dont le lieu de fabrication ou de création se trouve au sein même d'un Site historique Grimaldi de Monaco, mais aussi dont la production, sans en être strictement issue, pourra provenir d'une commune voisine et être clairement identifiable à ce territoire.

Article 2 – Engagement

Le demandeur s'engage préalablement à :

- Respecter les termes du présent Règlement – Engagement ;
- Régler la cotisation annuelle ;
- S'approvisionner, à ses frais, chez l'imprimeur habilité, en étiquettes ou estampilles « Label des Sites historiques Grimaldi de Monaco ».

Article 3 – Candidature

Le dossier d'adhésion doit être retiré auprès de la Mairie de la commune de production.

Une fois complété, le dossier devra être déposé à la Mairie de la commune qui transmettra la demande à « Monaco Inter Expo », Société organisatrice des Rencontres des Sites historiques Grimaldi.

Article 4 – Attribution

Une commission se réunira chaque année au mois de Novembre pour étudier les demandes de Labellisation qui lui auront été adressées.

Selon, le Certificat faisant mention de la Labélisation sera délivré pour une période d'une année civile et sera adressé au demandeur dans le courant du mois de Décembre.

Les coordonnées d'un imprimeur, fournisseur exclusif, seront communiquées pour les commandes d'étiquettes ou estampilles que l'adhérent est autorisé à faire figurer sur le produit labélisé. Il pourra être mis « en avant » le fait que le Produit a été Sélectionné par la Commission des Sites historiques Grimaldi de Monaco.

Un bulletin de demande de renouvellement sera adressé chaque année aux adhérents.

Article 5 – Cotisation annuelle

Le droit d'entrée est fixé à 75 euros ht.

Le renouvellement annuel est fixé à 35 euros ht.

Fait en double exemplaire le

La Société Monaco Inter Expo

L'adhérent

Lu et approuvé